

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo Question écrite n° 56625

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur un ordre qui aurait été donné aux militaires français de la division multinationale de l'OTAN basés au Kosovo de ne pas célébrer le 11 Novembre. En effet, il leur aurait été interdit de célébrer le 11 Novembre, sous prétexte de ne pas froisser les Allemands. Or, si la réconciliation franco-allemande est une chance historique que nos deux nations ont su saisir, elle se fonde précisément sur le souvenir des souffrances que leur a imposées l'hostilité d'alors. C'est ce qui justifie le devoir de mémoire. Qui peut comprendre la signification du 11 Novembre mieux que les militaires qui peuvent être confrontés sur le terrain à des situations semblables à celle des poilus de la Grande Guerre ? Leur ôter la commémoration de l'un des moments les plus douloureux de l'histoire du XXe siècle revient à les priver des repères qui leur permettent de prendre la mesure de leur tâche, et de s'imprégner des valeurs qui doivent les guider. La célébration du 11 Novembre marque le souvenir des centaines de milliers de Français qui se sont sacrifiés pour leur patrie. Il est difficile de croire que les soldats français qui remplissent une mission de maintien de la paix au Kosovo auraient refusé la participation de leurs camarades allemands à une cérémonie rappelant en mémoire les sacrifices subis de part et d'autre. Cet ordre, s'il a bien été donné, est absurde et procède d'une vision de l'Allemagne que l'on doit craindre, d'une fausse réconciliation, en contradiction avec l'état des relations franco-allemandes affichées par le Gouvernement. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement a bien donné un tel ordre, et s'il s'apprête à en faire de même pour le 8 Mai.

Texte de la réponse

Une cérémonie militaire internationale avait été prévue par la brigade multinationale Nord, avec l'accord du commandement, pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale. La brigade ayant été appelée à intervenir à Mitrovica dans le cadre de ses missions opérationnelles, cette cérémonie a dû être annulée. Par ailleurs, les forces françaises présentes au Kosovo célèbrent l'armistice du 8 Mai 1945. Toutefois, les modalités de cette commémoration ne sont pas encore arrêtées.

Données clés

Auteur: M. Jacques Myard

Circonscription: Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56625 Rubrique : Politique extérieure Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 230 **Réponse publiée le :** 12 mars 2001, page 1531